

# Carte d'identité et passeport

Pour simplifier les démarches des usagers, la procédure de délivrance de la carte nationale d'identité et de passeport est simplifiée. Pour toute première demande ou renouvellement de carte d'identité (perte ou vol), vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne.

## Comment effectuer sa demande de carte nationale d'identité ou de passeport ?

1. [Faire une pré-demande en ligne de CNI ou de passeport](#) ou retirer le dossier papier au [Hall Cassin \(3 rue Bernède\)](#).
2. Imprimer le récapitulatif de la pré-demande ligne.
3. Pendre rendez-vous à la Mairie de Bayonne en utilisant le service en ligne ci-dessous.
4. Lors de votre rendez-vous, munissez-vous des pièces obligatoires à fournir.

### Rappel :

- > [Pièces à fournir en cas de demande de carte nationale d'identité \(CNI\)](#)
- > [Pièces à fournir en cas de demande de passeport](#)

## Prise de rendez-vous

**Ce service en ligne vous permet d'obtenir un rendez-vous dans le cadre d'une demande de carte nationale d'identité (CNI) ou de passeport.**

La procédure va se dérouler en **6 étapes**.

Merci de suivre correctement les étapes pour confirmer votre rendez-vous.

Vous pouvez à tout moment revenir en arrière pour modifier les modalités de votre demande de rendez-vous.

- [1 Accueil](#)
- [2 Lieu du rendez-vous](#)
- [3 Motif du rendez-vous](#)
- [4 Date du rendez-vous](#)
- [5 Informations personnelles](#)
- [6 Confirmation du rendez-vous](#)

## Demande de rendez-vous - Mairie de Bayonne

Cette plateforme vous permet d'obtenir un rendez-vous dans le cadre d'une demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de Passeport.

La procédure va se dérouler en **6 étapes**.

Merci de suivre correctement les étapes pour confirmer votre rendez-vous.

Vous pouvez à tout moment revenir en arrière pour modifier les modalités de votre demande de rendez-vous. Les champs marqués d'un astérisque \* sont obligatoires.

### À savoir :

- **Les dépôts de demande de carte d'identité et de passeport se font exclusivement sur rendez-vous**, via cette plateforme ou par téléphone.
- La durée d'un rendez-vous est de 20 minutes environ.
- Chaque demande de carte d'identité ou de passeport doit faire l'objet d'une demande spécifique.
- Votre rendez-vous vous sera confirmé officiellement par l'envoi d'un courriel de confirmation.
- Merci de vous présenter 10 minutes avant l'horaire confirmé de votre rendez-vous.
- Assurez-vous d'avoir un **dossier complet** lors de votre rendez-vous (voir ci-dessous). Tout dossier incomplet entraînera un nouveau rendez-vous.
- En cas d'indisponibilité, vous pourrez annuler votre rendez-vous :
  - Par Internet (24h/24) : dans le courriel de confirmation du rendez-vous, un lien vous permettra d'accéder au formulaire d'annulation



Si vous rencontrez un problème pour passer à l'étape n°2, merci d'autoriser les cookies sur votre navigateur. Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires par navigateur en [cliquant ici](#).

[Prendre rendez-vous en ligne](#)

*Conformément à la Loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*

*Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez consulter [cette page](#).*

Plateforme développée par [Creasit](#), agence spécialisée dans les solutions Web pour collectivités



**MAIRIE DE BAYONNE 1**  
avenue Maréchal Leclerc,  
64100 Bayonne

+33 5 59 46 60 60

 **NOUS CONTACTER**